



Source Asbl
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
La Rive



Table des matières

1. Introduction.....	5
2. Généralités : Présentation de l'institution	7
Source ASBL.....	7
Maison d'accueil la Rive.....	7
3. Cadre de l'action.....	8
3.1. Défendre un accès à bas seuil	8
Accueil des (ex-)détenus	8
3.2. Focus sur la santé mentale et la toxicomanie.....	9
3.3. Soutenir les familles et les enfants.....	9
3.4. Inscrire notre pratique dans un travail en réseau.....	10
Développer l'accès à un logement durable.....	12
Promouvoir la continuité des soins.....	12
4. Présentation du projet, des objectifs et missions poursuivis par le centre.....	13
Projet.....	13
Missions de Source asbl / La RIVE.....	13
5. Eléments de contexte sur l'année 2021	14
6. Mise en œuvre du projet collectif.....	16
7. Réalisation en termes d'intégration sociale.....	19
Les entrées en 2021	19
Suite du séjour.....	27
Evaluation des conventions de collaboration	27
Au niveau de la santé.....	27
Le logement et l'hébergement.....	29
Mais encore	29
Quelques chiffres pour conclure.....	30
8. Le travail de post-hébergement	31

Suivi post-hébergement	31
En 2021	32
Démarches réalisées avec la personne	34
Mission spécifique : le logement accompagné	37
9. Organigramme :	39
10. Soutiens financiers et logistiques	41

1. Introduction

De mes innombrables années passées au sein de Source-La Rive, 2021 aura été celle qui demeure, pour le moment, la plus marquante. Celle que je ne suis pas prêt d'oublier tant elle aura été riche en rebondissements.

En effet, le 1er janvier 2021, alors que nous étions toujours en pleine gestion de la crise sanitaire de Covid19, avec une équipe en pleine reconstruction suite au départ de plusieurs travailleurs, un autre challenge, et non des moindres, va poindre à l'horizon ; celui de la rénovation totale de notre bâtiment situé Rue de la Senne,78, à 1000 Bruxelles, bâtiment dans lequel nous hébergeons une partie des résidents (hommes seuls) ainsi que de couples représentant approximativement la moitié de la capacité totale d'accueil de notre ASBL.

Ces travaux titanesques (à notre échelle) et absolument indispensables étaient planifiés de longue date et avaient été déjà postposés à maintes reprises. Ils ne pouvaient plus l'être.

Cependant, compte tenu de l'ampleur des travaux, cela exigeait que le bâtiment soit complètement vidé. Cela souleve d'emblée la question de la poursuite, sans entrave, de la mission d'hébergement et surtout d'accompagnement qui est la nôtre. Qu'allions-nous faire des personnes encore hébergées chez nous lorsque nous serons confrontés à l'échéance des travaux ? Allaient-elles se retrouver du jour au lendemain à la case de départ ou, en d'autres termes, à la rue ?

Cette option était pour mes collègues, et moi-même, évidemment inenvisageable. Cela aurait été perçu comme un manquement à notre devoir de professionnels.

Aurions-nous la possibilité de les aiguiller vers d'autres structures d'accueil et ce avant l'entame des travaux de rénovation ?

Comment s'organisera le travail avec les familles que nous accueillons dans l'autre bâtiment situé au numéro 63, de la Rue de la Senne, à 1000 Bruxelles, et qui, elles, vont pouvoir rester car le bâtiment qui les abrite n'est pas concerné par ces travaux ?

Voici, grosso modo, les principales interrogations suspendues aux lèvres de pratiquement l'ensemble des membres de l'équipe, des interrogations qui, au fil des jours et des semaines, reviendront inlassablement, comme un leitmotiv.

Face à ces inquiétudes croissantes qui risquaient d'impacter le moral de l'équipe et par ricochet, la qualité de son travail, il a fallu que la direction et l'équipe de travailleurs réagissent.

C'est ainsi que l'on apprendra qu'il était probable de ne pas fermer la maison d'accueil au moment de l'exécution des travaux parce qu'il existait une possibilité de délocaliser nos activités dans un autre bâtiment afin de garantir la pérennité de l'accueil.

Dynamisé par cette information empreinte d'espoir, l'équipe redoubla d'efforts dans l'accomplissement, de ses diverses tâches.

Mais, quelques mois plus tard, alors que les négociations pour l'occupation d'un hôtel situé Place du Jeu de Balle à 1000 Bruxelles avaient abouti et que la nouvelle d'une prochaine délocalisation avait été transmise à notre public, on apprend, qu'à la suite d'une visite des pompiers, il s'est avéré que ce bâtiment ne répondait pas à toutes les normes de sécurité et que, par conséquent, nous ne pouvons y exercer notre activité. Cela a suscité de nouvelles angoisses tant, parmi le public qu'au sein du personnel. Ces angoisses seront très heureusement de très courte durée car la direction restée déterminée sur le projet, a pu rebondir et nous dégoter un autre bâtiment, le « Train Hostel », une ancienne auberge de jeunesse située à Avenue Georges Rodenbach numéro 6 à 1030 Schaerbeek.

Toutefois, l'accès à ce nouveau bâtiment avait un prix.

En effet, la COCOM ainsi que la COCOF, avaient accepté de nous octroyer un subside supplémentaire en contrepartie d'une augmentation de notre capacité d'accueil dans le cadre du projet « Home Less Vincula » et qui nous donnait comme mission d'accueillir et accompagner vingt-quatre personnes de plus de nos 16 hébergés structurels soit 40 personnes. Cette mission, une première dans l'histoire de notre institution et qui était un vrai challenge même pour une équipe aussi volontaire, déterminée, et pleine de ressources que la nôtre.

C'est ainsi que, en cette fin d'année 2021 et après avoir repoussé de quelques mois supplémentaires le début des travaux le temps de finaliser tous les accords, nous avons emménagé avec le public de La Rive au Train Hostel. L'autre partie de notre public composée uniquement de familles est restée à la Rue de la Senne.

Après un démarrage que je qualifierais de timide au niveau des accueils et quelques ajustements dans le fonctionnement au quotidien, je peux affirmer, sans exagération, que nous sommes sur la bonne voie aujourd'hui pour mener à bien ce projet car pour une équipe comme la nôtre, l'échec n'est pas une option.

Jean-Baptiste Otchoumou

Travailleur Social

2. Généralités : Présentation de l'institution

Source ASBL

Créée en 1959, l'Asbl Source a pour objectif d'accompagner et de soutenir dans leur trajectoire de vie des personnes sans logement, précarisées, au parcours de vie ne permettant souvent pas de se construire de façon harmonieuse. Personnes souffrant de problèmes d'addiction, atteintes de troubles psychiatriques aigus, femmes victimes de violence conjugale, familles en errance fragilisées par un parcours de vie chaotique, jeunes au parcours institutionnel déjà lourd, ... Tous trouvent chez nous un accueil et un accompagnement dans leur « projet », quel qu'il soit.

Notre action s'articule autour de trois volets : maison d'accueil, centre d'accueil de jour et l'accueil et l'accompagnement de la petite enfance.

Nos services sont agréées :

- Maison d'accueil ;
- Insertion par le logement ;
- Éducation Permanente ;
- Lieu de Rencontre Parents Enfants.

Au travers de nos différentes actions, nous souhaitons favoriser :

- Un accueil et un accompagnement au sein de structures à taille humaine ;
- Une politique d'accès « bas seuil », c'est-à-dire avec le moins de conditions possibles à l'accueil ;
- Une attention particulière pour les enfants accueillis en famille ;
- Une pratique professionnelle favorisant la réflexion et la recherche de sens afin d'être « au plus près » de ce que la personne est et nous amène ;
- Un ancrage de notre travail dans le réseau, de la personne ou des partenaires de l'association ;
- Un engagement sectoriel et sociétal dans la lutte contre toutes les formes de précarité.

Maison d'accueil la Rive

Sortir de la rue et de l'errance durablement

La Rive propose un hébergement et un soutien psycho-social à des hommes, des couples et des familles avec enfants. Notre capacité d'accueil se monte à **16 lits hommes** ou couples et à **18 lits familles**, soit 4 entités familles.

Concrètement, l'objectif est de soutenir les personnes accueillies dans la réalisation de leur projet, quel qu'il soit. Les modalités de chaque suivi sont donc définies au cas par cas, en partant du principe que c'est la rencontre entre nos compétences et expériences et les « désirs » et besoins de la personne qui va construire l'accompagnement.

En partenariat avec diverses associations, nous proposons également à nos hébergés la possibilité d'avoir accès, suite à leur séjour chez nous, à des appartements à des prix compétitifs tout en étant suivis par un service compétent par rapport à leur problématique. L'objectif de ce « transit », limité dans le temps, est de les accompagner dans la reprise de leur autonomie, mais de façon plus légère, afin de faciliter la transition entre leur séjour en nos murs et le logement indépendant.

Nous sommes également agréés pour continuer à accompagner nos anciens hébergés dans leur nouveau lieu de vie.

3. Cadre de l'action

3.1. Défendre un accès à bas seuil

Nous défendons une politique d'accès « bas seuil », c'est-à-dire avec le moins de conditions possible à l'accueil. Cela se traduit par une ouverture à quiconque en fait la demande lorsqu'une place est libre, sans liste d'attente, sans exclusion au niveau des problématiques. La seule restriction que nous mettons se situe au niveau du titre de séjour sur le territoire belge. Il faut en effet en posséder un, quel qu'il soit, pour avoir accès à la maison d'accueil, à la fois pour des raisons de prise en charge financière mais aussi, et surtout, parce que nous estimons que le problème des personnes en situation irrégulière ne relève pour le moment pas de la compétence de la maison d'accueil et qu'il s'agit là d'un tout autre travail de suivi. Notre section « familles » est ouverte à n'importe quel type de composition familiale (maman seule avec enfants mais aussi papa seul ou couple avec enfants) et nous ne mettons pas de limite d'âge au niveau de l'accueil des enfants. La seule limite que nous mettons est le nombre de lits disponibles. Dans le quotidien, nous tentons, lorsque c'est possible, de privilégier l'accueil de familles ou d'hommes ayant moins de chances d'être accueillis ailleurs (problématique de santé mentale lourde, transsexuel, papa seul avec enfants, famille biparentale avec enfants déjà grands, etc.).

Notre pratique professionnelle s'axe avant tout autour de la qualité de l'accueil et de la présence auprès des bénéficiaires. Au-delà de cette première approche importante, nous tentons en permanence d'affiner notre regard ainsi que de développer la créativité nécessaire face aux situations que nous rencontrons.

Accueil des (ex-)détenus

Dans le cadre de notre accès bas seuil, nous hébergeons et accompagnons depuis 2015 des personnes portant un bracelet électronique, avec un maximum de 2 personnes sous bracelet électronique en même temps au sein de la maison d'accueil. Cette ouverture répond à un réel besoin. Nous avons également mis en place des entretiens de pré-accueil au sein des prisons de la Région Bruxelloise lorsque nous recevons une demande d'accueil d'un détenu devant être libéré dans les prochains mois, afin de faciliter la transition entre le système pénitentiaire et la réinsertion dans notre société.

3.2. Focus sur la santé mentale et la toxicomanie

Notre politique d'accès bas seuil nous conduit assez naturellement à développer une certaine expertise et spécificité autour des questions liées à la santé mentale et à la toxicomanie. En effet, nous accueillons très régulièrement des personnes présentant un double diagnostic : un passé d'addiction très lourd ou des problèmes psychiatriques très marqués. Nous hébergeons ainsi régulièrement des personnes sortant de défense sociale, de grands schizophrènes/psychotiques devant être orientés sur du long terme dans le secteur de la santé mentale, des personnes délirantes, confuses, encore non-diagnostiquées avec qui nous tentons d'établir une accroche, des personnes sortant de psychiatrie, etc.

Soutenir un travail d'accompagnement constructif et durable avec ce type de problématiques demande une forte individualisation du suivi, une grande souplesse dans l'approche ainsi que dans les réponses « éducatives » mises en place. Nous tentons donc de développer, à côté d'un accompagnement psycho-social « classique » une approche plus clinique des situations. Nous tentons également, à travers notamment différentes formations et supervisions collectives, de favoriser la créativité et la réflexion clinique en allant puiser dans différents outils d'analyse (psychanalyse, systémique, etc.).

Nous prenons également régulièrement le temps de remettre en question nos pratiques et notre projet pédagogique, l'objectif étant de donner un maximum de sens à nos actions et d'être les plus réactifs possible à l'évolution des problématiques, individuelles, collectives voire même sociétales.

3.3. Soutenir les familles et les enfants

Nous avons une attention particulière pour les enfants accueillis en famille. Nous considérons en effet que ceux-ci doivent bénéficier d'une forme de priorité car ils sont les plus vulnérables et totalement dépendants des adultes autour d'eux.

Les familles que nous accueillons témoignent pour la grande majorité d'entre elles de vécus extrêmement lourds, mêlant violences conjugales et/ou intrafamiliales, maltraitances physiques et psychiques, abus, parcours migratoires chaotiques, ... avec souvent comme conséquence des passages compliqués au sein du secteur de l'Aide à la jeunesse, le développement de problèmes psychiatriques, de dépendances diverses, etc.

Ces vécus familiaux douloureux ont évidemment une conséquence directe sur la construction des enfants, que ce soit parce qu'ils sont confrontés à des parents eux-mêmes en souffrance n'ayant pas eu les moyens de se guérir avant de donner naissance à leur tour, et/ou parce que le parcours (migratoire ou pas) de la famille est fait de discontinuités, de ruptures et de pertes qui ne permettent pas aux enfants de se construire adéquatement.

Plus globalement, une perte de logement, un passage en rue ou en service d'accueil d'urgence est toujours un événement traumatique qui fragilise la cellule familiale.

Le soutien et l'accompagnement de ces différents vécus font donc partie intégrante de notre projet d'accueil des familles et sont des éléments-clefs pour une réinsertion durable. Concrètement, nous mettons en place tout un travail de soutien quotidien dans la relation parents-enfants. Ce travail peut prendre différentes formes : observations, analyses en équipe, entretiens avec le(s) parent(s) avec ou sans les enfants, entretiens avec les enfants, aide dans la gestion des enfants au quotidien, orientation vers des services plus pointus si nécessaire, etc.

Nous tentons également de développer une approche spécifique de l'enfant, centrée autour de ses besoins, son vécu, l'expression de ses émotions, en le reconnaissant comme un sujet à part entière, avec un projet qui lui est propre (en collaboration avec les parents). Sa protection fait également partie de nos priorités. Par conséquent, lorsque nous sommes confrontés à des systèmes familiaux pervers ou extrêmement dysfonctionnant, nous évaluons le danger que court l'enfant et faisons appel, lorsque c'est nécessaire, aux services de l'Aide à la jeunesse.

3.4. Incrire notre pratique dans un travail en réseau

Que ce soit à la maison d'accueil, au sein de notre service d'accueil de jour ou à l'Arbre à Bulles, nous sommes attentifs à identifier le réseau de la personne, à le compléter si nécessaire, à le (re)mobiliser et à l'animer afin de garantir une cohérence globale dans l'accompagnement de la personne.

Vu les problématiques dont nous sommes témoins, il nous semble en effet indispensable de proposer une approche holistique des personnes, en s'entourant et en l'entourant de points d'appui les plus larges possibles : santé physique, santé mentale, situation sociale et administrative, assuétude, handicap, etc.

Nous souhaiterions d'ailleurs, afin de compléter notre approche, nous former dans les années à venir à la cartographie de réseau et intégrer dans notre travail le lien avec la famille et les proches de nos bénéficiaires.

Depuis de nombreuses années, nous sommes donc attentifs à développer un panel de collaborations, plus ou moins formalisées, le plus large possible, afin d'avoir des partenaires pour chaque « dimension » de la personne :

- Accès logement : AIS Logement Pour Tous, SISP Comensia, cellule Capteur logements de l'Ilot, projet Housing first développé par le Samusocial ;
- Santé mentale/Addiction : Antenne 107 santé mentale-précarité, la Gerbe, Similes, projet LAMA, Transit, le RAT, Babel, l'Orée, Pélican, Unité 511 de Saint-Pierre, Tela, le SAS, etc.
- Santé physique : Réseau Hépatite C, Syner-Santé, Dr Bastenier, MDM ;
- Handicap : Bataclan ;
- Milieu scolaire : Nota Bene et écoles du quartier/de la Région ;
- Autres services du secteur : maisons d'accueil, Pierre d'Angle, Centre Ariane, Samu, etc.
- Services sociaux généraux : Espace social Télé-service, CPAS de la Région ;

- Crèche : la Ribambelle ;
- HOBO : activités, bien-être, loisirs, formations, emplois ;
- SAJ/SPJ ;
- Concertation alimentaire via la FDSS ;
- Les services partenaires du projet 86.400 ;
- ADDE, CIRE, SIREAS, ... pour tout ce qui touche aux « droits des étrangers ».

Nous faisons enfin partie de diverses fédérations (AMA, RBDH) ainsi que des diverses plates-formes de concertation, afin de pouvoir relayer notre vécu à un niveau plus large et inscrire notre action dans un cadre plus politique.

L'année 2021 s'est poursuivie dans la continuité des « rencontres virtuelles » afin de maintenir le travail en réseau indispensables pour l'accompagnement des personnes.

Développer l'accès à un logement durable

Pour une partie de nos hébergés, l'accès à un logement durable et de qualité en Région Bruxelloise est très compliqué, voire impossible. Or, il s'agit d'une porte de sortie essentielle de la maison d'accueil. Nous développons donc toute une série de projets visant à améliorer cet accès :

Partenaire du projet Housing First développé par le Samusocial.

Participation au comité d'accompagnement de la Cellule Capteur logements développé par l'Ilot, ce qui nous donne donc un accès aux logements captés par cette cellule.

Malheureusement, au cours du premier trimestre 2021 nous avons connu un incendie qui a impacté considérablement notre bâtiment de la rue Woeringen. Celui-ci permettait d'accueillir quatre personnes en logements de transit. Ceci a conduit à reloger ces personnes de façon temporaire grâce au soutien de notre partenaire « Logement Pour Tous ». Nous espérons pouvoir mettre à disposition ces logements au cours de l'année 2022.

Au cours de l'année écoulée, Nous avons renouvelé notre convention avec LPT qui permet notamment de faire glisser 4 logements de transit en bail.

Promouvoir la continuité des soins

Construire avec le bénéficiaire un parcours de soins cohérent, qui prévient les discontinuités et donc les risques de rechute, est essentiel pour une réinsertion durable. C'est dans cette optique que nous mettons en place par exemple des ré-accueils prioritaires au sein de la maison d'accueil en cas d'hospitalisation, de cure, de postcure, etc. Nous menons ce travail en concertation avec tous les acteurs présents dans le parcours de soins de la personne. Plus largement, nous participons à différents réseaux comme le réseau WaB ou le réseau Passerelles. Enfin, en partenariat avec Transit et le Samusocial, Source est à l'initiative du réseau BITUME, un réseau ayant pour objectif de définir des trajectoires d'accompagnement et de prise en charge pour personnes sans abri. Ce réseau s'adresse particulièrement aux usagers présentant une (ou plusieurs) problématique(s) « complexe(s) » et/ou « chronique(s) ».

4. Présentation du projet, des objectifs et missions poursuivis par le centre

Projet

L'objet social de l'asbl Source est le suivant :

« L'association a pour but d'accueillir, d'héberger et de fournir l'aide psycho-sociale adaptée à des hommes, des couples et des familles en état de besoin avec le souci fondamental de leur épanouissement personnel.

Pour ce faire, elle crée et participe à la création de centres d'accueil et de lieux de rencontres destinés à promouvoir leur autonomie, leur bien-être physique et leur réinsertion dans la société.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet ».

Missions de Source asbl / La RIVE

Le décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil définit les missions : l'accueil, l'hébergement et l'aide psychosociale adaptée aux bénéficiaires afin de promouvoir leur autonomie, leur bien-être global et leur réinsertion dans la société. La réinsertion sociale est un processus visant à permettre aux bénéficiaires de se réapproprier leurs droits, entre autres, leurs droits au travail, au logement, à la sécurité sociale, afin qu'ils recouvrent leur autonomie. Ce travail se fait en lien avec l'hébergement.

Au travers de nos différentes actions, nous souhaitons favoriser :

- Un accueil et un accompagnement au sein de structures à taille humaine ;
- Une politique d'accès « bas seuil », c'est-à-dire avec le moins de conditions possibles à l'accueil ;
- Une attention particulière pour les enfants accueillis en famille ;
- Une pratique professionnelle favorisant la réflexion et la recherche de sens afin d'être « au plus près » de ce que la personne est et nous amène ;
- Un ancrage de notre travail dans le réseau, de la personne ou des partenaires de l'association -
Un engagement sectoriel et sociétal dans la lutte contre toutes les formes de précarité.

5. Eléments de contexte sur l'année 2021

À plus de la situation sanitaire qui a peu évolué par rapport à 2020, nous avons dû en 2021 relever trois grands défis majeurs :

- Instabilité au niveau ressources humaines,
- Début des travaux au 78,
- Et son corolaire, le déménagement de l'activité,

Phase 1 : Janvier – Mars

L'année 2021 a commencé par l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice qui a pris ses fonctions au mois de mars. Elle sera rejointe par deux nouvelles collègues pour les postes de logement accompagné et le post hébergement.

Les débuts des grands chantiers pour la transformation de notre immeuble (rue de la Senne 78) sont planifiés. Différentes pistes sont envisagées en ce qui concerne l'activité d'hébergement qui a lieu dans ce bâtiment. Cela concerne une capacité de 16 personnes hébergées ainsi le personnel administratif et social.

Au cours du mois de janvier, une première réunion prospective aura lieu avec l'administration de la COCOF. C'est au cours de cette réunion qu'est évoquée la possibilité de délocaliser l'activité dans un hôtel. Ce projet sera validé par le conseil d'administration **DE QUI SOURCE , JE SUPPOSE**. À partir de ce moment, différentes rencontres sont programmées avec l'administration de la COCOF et COCOM, Bruss'Help ainsi que le cabinet du ministre Alain Maron afin d'éviter le retour des personnes à la rue.

Phase 2 : Avril – octobre

Le projet de déménagement a permis de continuer l'accueil tout en respectant les normes sanitaires mises en place. Le déménagement devenait petit à petit une réalité. Le budget, le financement ainsi que la localisation était enfin définit. Il ne restait plus qu'à recevoir l'inspection des pompiers afin de commencer le transfert de l'activité.

Le 13 avril vers 5 h du matin, nous apprenons qu'il y a eu un important incendie dans notre bâtiment de la rue Woeringen. Fort heureusement, il n'y a pas eu de conséquence dramatique hormis la perte matérielle. Cela a eu pour conséquence un déplacement du public hébergé ainsi qu'un vide locatif important qui ne sera jamais résorbé au cours de l'année 2021.

Phase 3 : Octobre – Décembre

Le 18 octobre c'est-à-dire 15 jours avant la délocalisation de l'activité d'hébergement pour hommes et couples, nous recevons un avis négatif des pompiers à toute activité d'hébergement dans les locaux qui étaient initialement négociés. Une course contre la montre se met en place afin d'envisager une solution alternative. Bruss'Help, nous propose le Train Hostel qui figurait dans les propositions de départ mais n'avait pas été retenu, car décentralisée et hors de notre budget. Le propriétaire accepte de revoir son prix à la baisse mais nous devons quand même revoir notre capacité d'accueil pour faire face à ce coût supplémentaire. Nous devons accueillir 24 personnes en plus :

- des sortants de prison (50%),
- des familles et couples,
- des personnes en situation irrégulière (hors Union européenne et intraeuropéen).

C'est le lancement du projet « Home Less Vincula¹ ».

En quelques jours, il fallait se réajuster au prix d'énormément d'efforts :

- au niveau du personnel,
- au niveau de la logistique
- au niveau de l'infrastructure.

¹ Circulaire 7 bis, Modalités d'orientation de sortants de prison sans-abri vers le dispositif social en hôtel – Projet Home Less Vincula, 1/12/2021 (voir annexes).

6. Mise en œuvre du projet collectif

2021 a, dans l'ensemble, été dans la continuité des années précédentes avec des réajustements dû aux mesures sanitaires :

- Mettre un maximum de sens derrière nos actions auprès des hébergés ;
- Questionner et adapter notre cadre pour favoriser l'autonomie des personnes ;
- Individualiser le plus possible notre accompagnement psycho-social.

À la suite de la crise du Covid, il a été difficile de prévoir des moments de groupe, en effet, nous avons eu peu de mises au vert.

Les grands principes du projet collectif ont été maintenus et adaptés à la situation de pandémie que nous avons connue.

La question des addictions ainsi celle de la santé mentale traverse et questionne depuis longtemps le secteur sans-abri, la plupart du temps bien « malgré lui ». Plus particulièrement, la question des addictions vient toucher :

- La façon de travailler un accompagnement social tenant compte des comportements que la consommation et les mécanismes d'addiction induisent ;
- La gestion de la consommation et des états sous influence au sein d'une collectivité ;
- Le suivi (ou pas) de la prise de traitement de substitution ;
- La peur et les préjugés liés à cette question, et la mise en place d'un cadre censé « prévenir » les débordements ;
- Les tensions autour de l'accueil au sein d'une collectivité hétérogène et non médicalisée d'un public présentant ce type de problématique.

Les addictions au sein de la maison d'accueil la Rive : entre gestion des risques, pragmatisme et approche centrée sur la personne

Au sein de notre maison d'accueil, nous avons mis en place toute une série de mesures/règles de fonctionnement pour permettre de contenir les effets des addictions sur la gestion du cadre et de la collectivité :

- Interdiction de posséder du matériel pouvant être utilisé pour consommer : aluminium, ammoniac, cuillère brûlée, pipe, kit de conso, etc.
- Interdiction de posséder au sein des bâtiments des stupéfiants et de l'alcool ;
- Interdiction de consommer au sein du bâtiment ;
- Interdiction de revenir sous influence dans un état tel que la personne ne sait plus se gérer.

Si toutes ces règles ont évidemment du sens, leur application stricte a conduit à de nombreuses fins d'hébergement, sans que la question de la consommation au sens large puisse faire l'objet d'une attention et être insérée dans le travail d'accompagnement plus large effectué avec la personne.

Or, le public de la maison d'accueil est essentiellement composé de personnes pour lesquelles la question de la consommation est ou a été prégnante dans leur parcours.

Nous avons donc entamé en équipe un travail de réflexion sur la façon dont on pouvait adapter notre cadre et nos pratiques pour à la fois continuer à proposer un cadre « sécurisé » tout en nous adaptant plus à la personne, là où elle se trouve dans sa consommation.

Notre objectif était de réorienter notre travail, de façon à :

- Favoriser une réelle politique de réduction des risques, qui passe par un dialogue « vrai » avec la personne sur la question du produit ;
- Mettre en place un cadre et des règles permettant également cette vision RDR. A partir du moment où la consommation est moins cachée, moins diabolisée, moins systématiquement sanctionnée, cela permet à l'équipe de développer un travail plus préventif. Cela permet également éventuellement de plus facilement détecter des comportements à risques et de prévenir des risques d'OD par exemple ;
- Pouvoir, si la personne le souhaite, réellement travailler cette question dans son accompagnement, et pas uniquement sous l'angle des sanctions.

Au niveau des règles, nous avons décidé de ne plus mettre un terme à l'hébergement d'une personne ayant consommé dans la maison.

Plutôt que de sanctionner, nous en faisons « quelque chose », mais qui est adapté à la situation de la personne ainsi qu'à la façon dont son hébergement se passe globalement. Dans la mesure du possible, nous construisons ceci avec elle. Nous espérons, à travers cette approche, utiliser cet épisode comme accroche potentielle vers un début de parcours de soins sur la question. La consommation n'est à ce stade pas encore admise au sein de la maison d'accueil – nous y réfléchissons – et nous continuons à mettre des limites en cas de répétition, car cela vient alors toucher à une autre dimension, plutôt liée à une difficulté pour la personne de respecter un certain cadre, quel qu'il soit.

Nous continuons à demander aux personnes de gérer leur consommation à l'extérieur et de ne pas revenir dans des états ne leur permettant pas d'avoir un comportement adéquat en collectivité. Ceci dit, là aussi, ne pas respecter cette règle n'entraîne pas un arrêt de l'hébergement, mais une discussion avec la personne puis en équipe de cet/ces épisode(s), et la construction d'une réponse qui nous semble faire sens et offrir la possibilité à la personne d'en faire « quelque chose » dans son parcours de consommateur. Il nous arrive ceci dit de faire le constat que, malgré nos différentes tentatives, la personne n'arrive pas à se gérer. Dans ce cas, nous proposons à la personne de se réorienter, soit vers une autre structure soit vers une trajectoire de soins, car nous estimons alors que nous ne sommes pas le

« bon lieu » pour elle. Nous tentons de rester en effet un maximum attentif à ce que notre cadre et notre façon de travailler ne soient pas préjudiciables pour la personne et, au final, ne l'aide pas voire empire sa situation.

Nous avons également supprimé les heures de rentrée obligatoires ainsi que le nombre de jours d'absence consécutifs autorisés. L'arrêt de ces règles dépasse la question de la consommation. Elles nous semblaient en effet plus construites sur des peurs que des faits réels - vu le type de public, si on ne met pas un cadre strict, il va d'office se passer « quelque chose ». Elles ne nous semblaient également pas mettre la personne en situation réelle, c'est-à-dire devant occuper un logement seul et se gérer. Nous avons donc préféré partir de l'hypothèse que les personnes accueillies, même souffrant de problématiques lourdes et complexes, ont un minimum de « colonne vertébrale » et ont envie de ce lieu d'hébergement et que, plutôt que de partir d'un présupposé négatif, nous allions partir sur une base de confiance globale et reprendre individuellement ce qui pourrait arriver. Au niveau de la question de la consommation, cette décision permet aux personnes devant sortir pour consommer leur produit de pouvoir le faire sans devoir inventer une excuse, ou ne plus pouvoir rentrer. Cela permet également d'éviter des consommations dans la maison, et donc des transgressions de règles. On part du principe que la personne sait quand elle a besoin de consommer, et qu'il vaut mieux la laisser gérer plutôt qu'elle se retrouve en état de manque ou de surconsommation, avec tous les risques qui y sont liés. À ce stade, cette évolution de notre cadre n'a jamais entraîné des débordements ou des dépassements ingérables.

À ce stade, la consommation au sein de la maison d'accueil reste interdite.

À travers ses différentes réflexions et évolutions de notre cadre, nous tentons donc, à notre mesure, de proposer un dispositif ancré dans le réel de la personne, qui ne diabolise ni ne banalise la question des addictions mais qui permette, on l'espère, de prendre la personne « là où elle est », sans l'enfermer dans nos propres projections et peurs, de façon à pouvoir l'accompagner vers ce qu'elle estime être un « mieux-être » pour elle.

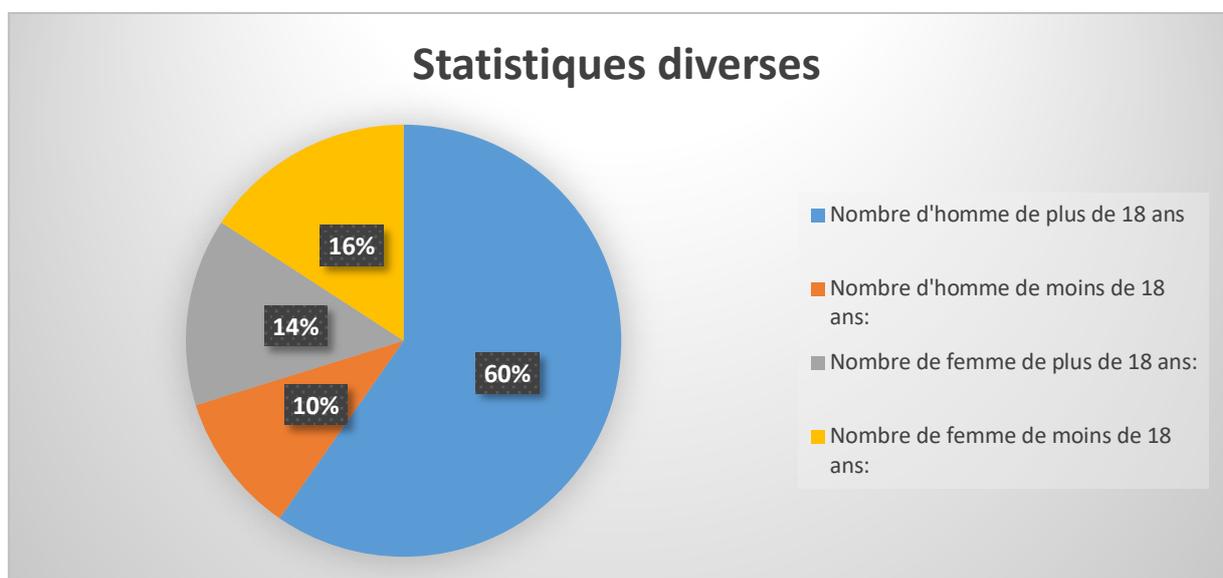
7. Réalisation en termes d'intégration sociale

Les entrées en 2021

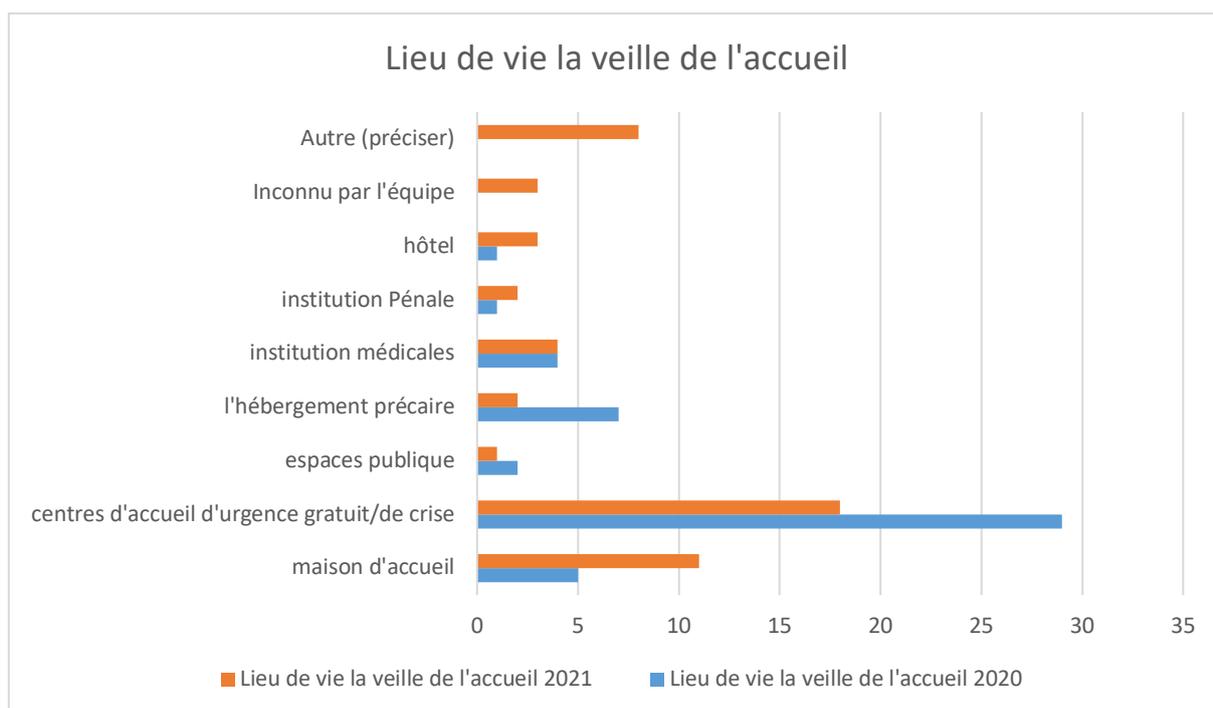
Durant l'année 2021, **57 personnes ont séjourné à la RIVE, pour un total de 9786 nuitées.**

Parmi les résidents :

- **30 étaient des personnes isolées,**
- **8 étaient hébergés en famille**
- **2 couples sans enfant.**



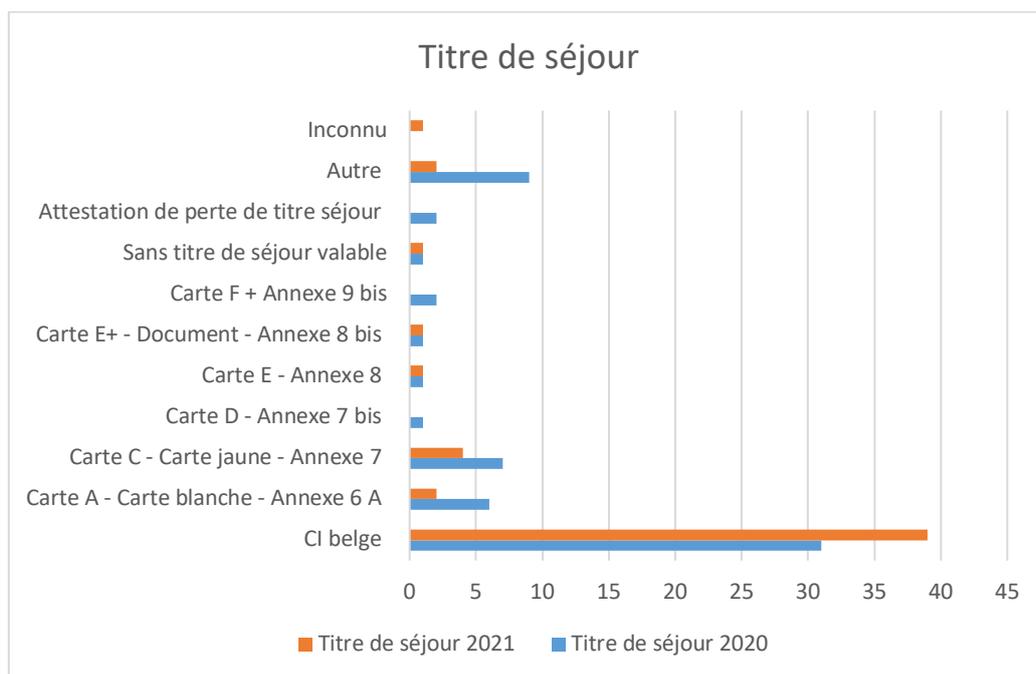
60 % sont des hommes et 14 % sont des femmes. Les mineurs représentent 26 % de notre public.



Le public provient largement de deux lieux d'hébergement :

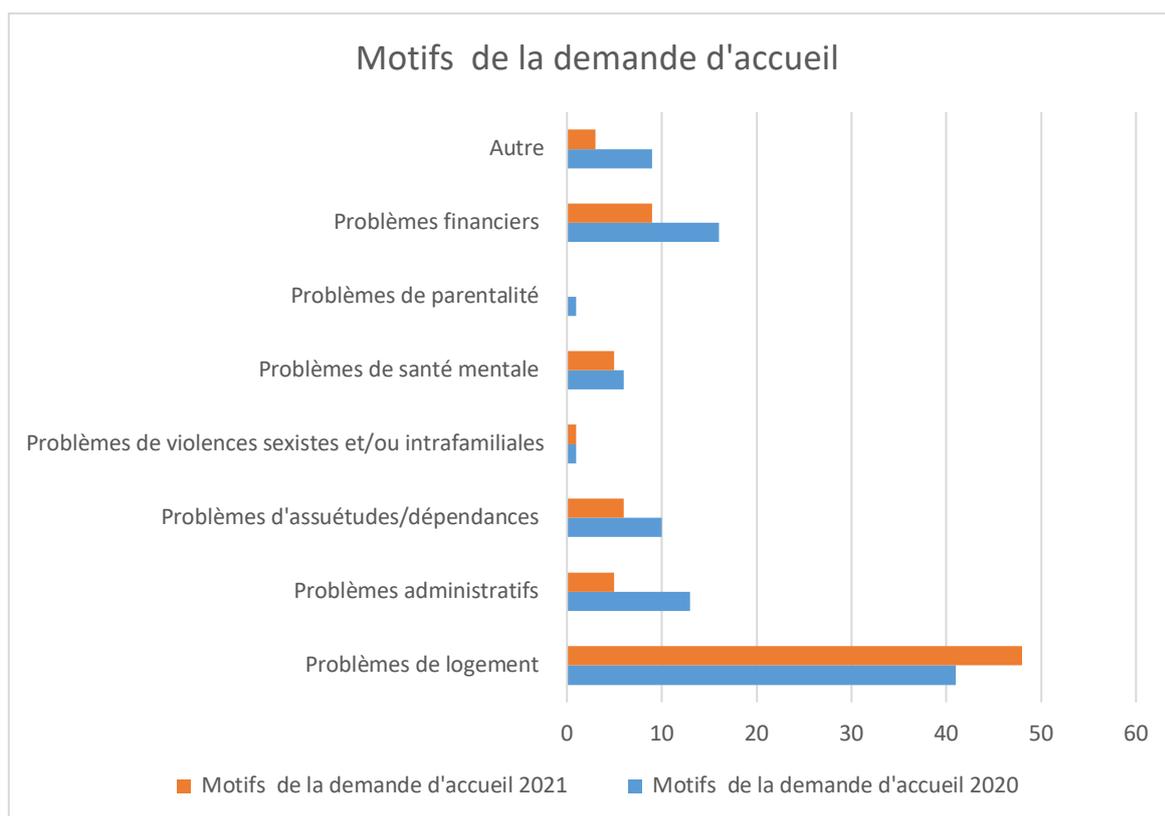
- Centre d'urgence ;
- Maison d'accueil.

Ensuite, on voit clairement une augmentation des hôtels. Ce qui peut s'expliquer par le déploiement massif en 2020 des dispositifs « hôtel » qui avaient été mis en place lors de la première vague de l'épidémie de COVID.

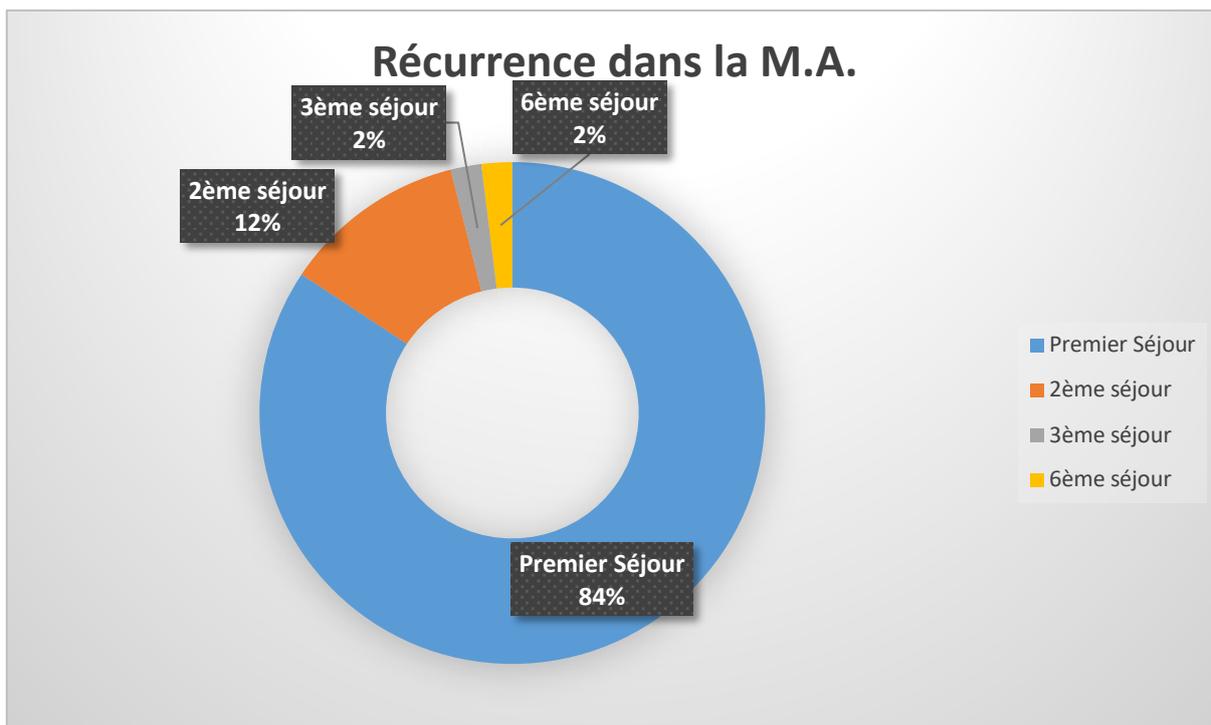


Les chiffres sont relativement constants par rapport aux titres de séjour. La majorité du public possède une carte d'identité belge. Il y a quelques variations entre 2020 et 2021 en ce qui concerne les titres de séjour provisoires² (carte A et carte C).

² La carte électronique atteste de la légalité du séjour d'un étranger en Belgique. La carte de séjour électronique C, D, E+ ou F+ est la preuve que l'étranger est inscrit au Registre de population. Elle est valable pendant 5 ans. Quant à la carte de séjour électronique A, B ou E, elle prouve l'[inscription de l'étranger au Registre des Étrangers](#).

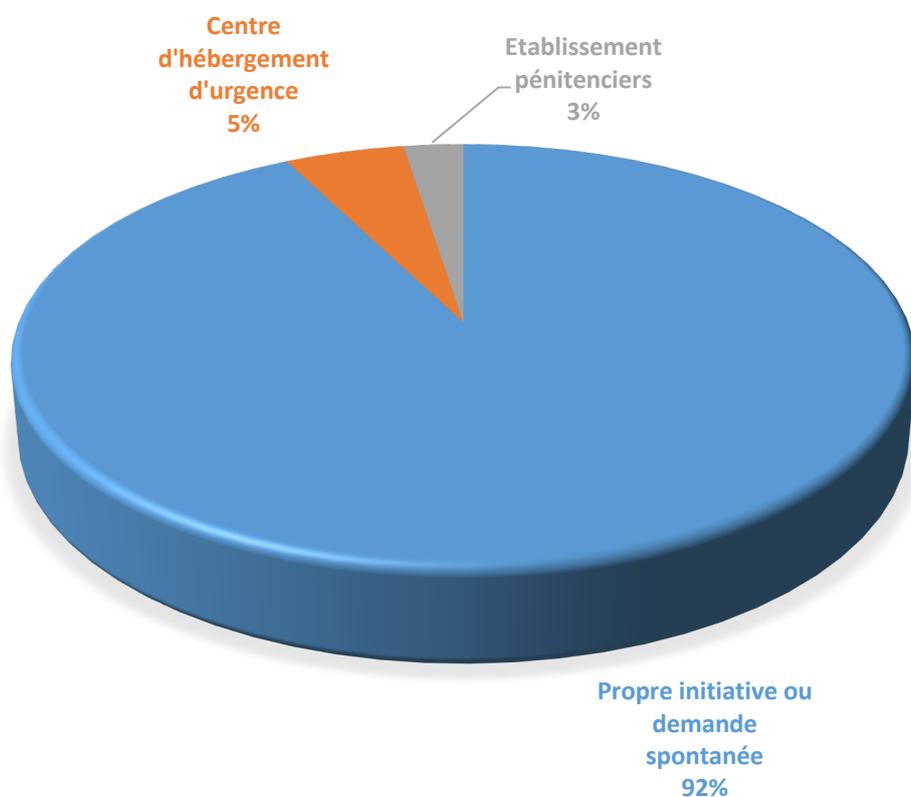


La situation qui amène les personnes à demander l'accueil reste bien évidemment, la problématique du « logement ». On voit une forte diminution des problèmes administratifs et des problèmes d'assuétudes.



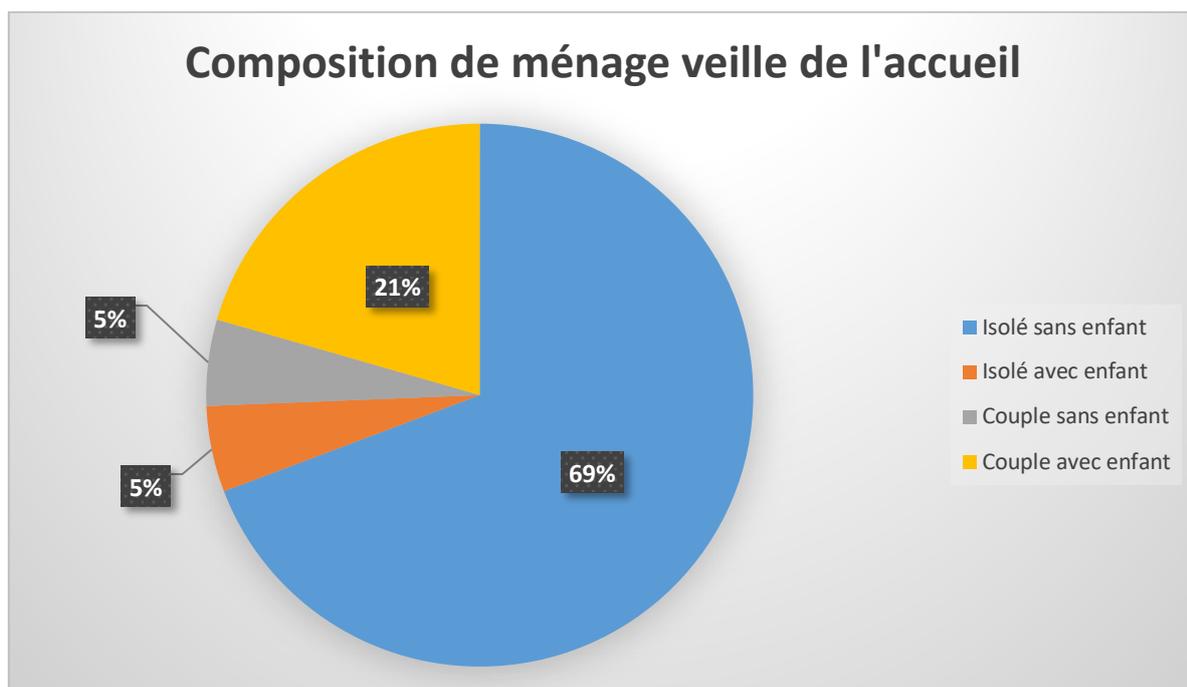
16 % sont des retours et 84 % des accueils réalisés en 2021 venaient pour la première fois à Source.

DEMANDEUR D'ACCUEIL



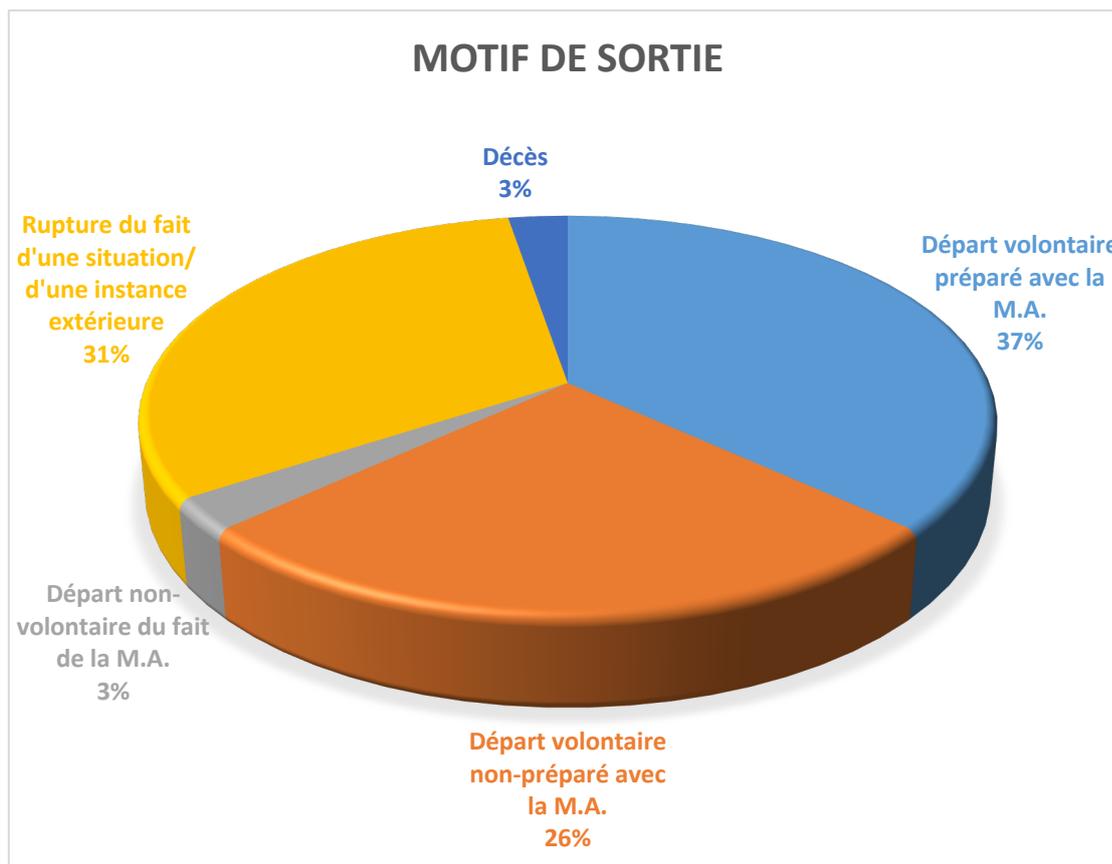
La très grande majorité des demandes proviennent des personnes accueillies. Ce n'est que dans 8% des demandes d'accueil que nous avons des intervenants sociaux.

Composition de ménage veille de l'accueil



En 2021, notre public était composé de :

- 69 % de personnes seules,
- 5 % de familles monoparentales
- 21 % de couples avec enfants



37 % des départs sont « volontaire » et préparé avec la M.A. Ces sorties sont pour la toute grande majorité vers du logement durable (AIS ou privé).

Suite du séjour

38 personnes ont quitté la maison d'accueil en 2021. Le tableau suivant reprend le type d'hébergement après le séjour. **12 personnes ont bénéficié d'un suivi post-hébergement.** La majorité d'entre eux (11 sur les 12) sont partis vers un logement géré par une AIS

Evaluation des conventions de collaboration

Comme les années précédentes, 2021 aura permis de renforcer et de pérenniser le travail avec certains partenaires « historiques » de notre maison d'accueil. Nous avons également été attentifs à élargir et à étoffer nos collaborations afin de proposer un accompagnement diversifié et de qualité. Ce réseau n'offre pas qu'une plus-value pour nos hébergés. En effet, les différents échanges au sujet des situations rencontrées nous permettent d'acquérir un certain savoir et développent notre expertise.

Au niveau de la santé

Durant la première semaine d'hébergement, il est demandé à chaque hébergé de se rendre au FARES (Fonds des Affections Respiratoires) afin d'y effectuer une radiographie des poumons ainsi que chez un médecin généraliste pour obtenir une attestation de non-contagion et bénéficier d'un « check-up » santé général. S'il n'en a pas et s'il le souhaite, nous pouvons le mettre en contact avec le Dr BASTENIER, le médecin généraliste de référence pour notre maison d'accueil.

Le fonctionnement actuel a montré ses limites notamment avec le médecin de référence et en particulier en ce qui concerne la continuité des soins. Lorsque les personnes quittent Source, elles se retrouvent sans médecin car Dr Bastenier est lié à Source. Nous avons repris contact avec les maisons médicales de la Seine pour mettre en route une nouvelle collaboration qui a abouti début 2021.. Celle-ci permet à chaque hébergé de ne pas avoir de rupture dans les soins de santé même après son départ de notre centre d'hébergement.

Face à des problèmes multiples (santé mentale, toxicomanie, handicap, etc.) et qui se cumulent la plupart du temps, il est essentiel de s'appuyer et s'entourer de partenaires/services extérieurs afin de proposer une prise en charge la plus complète et la plus large possible.

C'est notamment sur base de ce constat, toujours d'actualité en 2021, que nous avons continué à nous impliquer au sein du réseau WaB.

Durant l'année 2021, nous avons eu 12 concertations en visioconférence, malgré la crise covid, nous avons continué les concertations WaB. Nous avons accueilli en 2021, 2 personnes faisant partie de ce réseau dans le cadre de constructions de trajectoires issues des concertations mensuelles

La trajectoire d'accompagnement est co-construite sur base volontaire et de façon concertée entre le réseau et l'utilisateur. Le bénéficiaire s'inscrit en tant qu'acteur principal au sein de ce processus, néanmoins

il sera absent physiquement de ces concertations. Dans un cadre déontologique stricte – et notamment sous le couvert du secret professionnel partagé – le réseau cherchera à dynamiser de la façon la plus pertinente, inédite et efficace (et dans les limites du possible) le projet d’accompagnement de l’usager.

Durant l'année 2021, nous avons eu 12 concertations en visioconférence, malgré la crise covid, nous avons continué les concertations WaB. Nous avons accueilli en 2021, 2 personnes faisant partie de ce réseau dans le cadre de constructions de trajectoires issues des concertations mensuelles

Enfin, dans le cadre de situations spécifiques et ponctuelles, nous pouvons être amenés à travailler avec différents services du domaine de la santé :

- Les différents hôpitaux bruxellois ;
- Les maisons médicales ;
- Les centres de santé mentale ;
- Les centres de planning familial ;
- Les communautés thérapeutiques.

Le logement et l'hébergement

L'ADN de notre maison d'accueil repose sur le fait que nous sommes attentifs à pouvoir accueillir et à accompagner les personnes présentant les situations les plus précaires et les plus complexes, dans les limites de nos possibilités d'action. Afin que ce projet soit identifié et connu par les différents services, nous avons continué nos échanges et collaborations avec le Samusocial, Medi-halte (lits médicalisés du Samusocial) et l'asbl Transit.

De plus, nous continuons notre collaboration avec le projet BELTA qui nous permet d'accueillir, via une prise en charge des frais d'hébergement, des personnes atteintes de la tuberculose.

Nous sommes également attentifs à maintenir de très bonnes relations avec l'ensemble du secteur des maisons d'accueil.

Le départ de « La Rive » vers un logement représente bien souvent la finalité d'un hébergement pour nos bénéficiaires. Une partie du travail de l'équipe socio-éducative sera de les conscientiser qu'une transition trop rapide entre la maison d'accueil et un logement peut être la cause de la perte de ce dernier. Nous tentons donc chaque année de créer de nouvelles collaborations pour proposer des logements accessibles avec ou sans service d'accompagnement.

Dans le cadre de nos appartements de « transit », nous collaborons avec l' AIS « Logement Pour Tous », qui en assure la gestion locative, et divers services d'accompagnement (Solidarité Savoir, le Club Antonin Artaud, le R.A.T., l'Entraide des Marolles, Prisme, Puerto, S.Ac.A.Do et Habitat Accompagné de l'Armée du Salut). Le projet « Esperanzah » a permis à plusieurs hébergés de rentrer dans un logement de transit tout en étant accompagnés par le service d'habitat accompagné « S.Ac.A.Do. ».

Mais encore ...

D'autres collaborations sont activées en fonction de la particularité des situations, en voici une liste non-exhaustive :

- Le service « Les Amis d'Accompagner » ;
- Le Centre Ariane (centre d'accueil d'urgence) ;
- SOS Jeunes (Centre d'accueil d'urgence pour jeunes) ;
- L'ONE ;
- Le S.A.J. ;
- Le S.P.J. ;
- Des S.A.I.E. (Services d'aide et d'intervention éducative).

Quelques chiffres pour conclure

En 2021 :

Une importante collaboration avec le secteur santé-addiction-santé mentale :

- 6 suivis en commun avec le Projet Lama
- 1 avec la MASS
- 1 avec le RAT
- 16 orientations vers un soutien thérapeutique

Avec le secteur AAJ :

- 1 dossier en commun avec le SAJ

Nous pouvons enfin encore relever :

- 3 collaborations avec un médiateur de dettes
- 2 collaboration avec des administrateurs de biens
- 2 situation suivie par la cellule Capteur logements de l'Ilot.

8. Le travail de post-hébergement

Suivi post-hébergement

D'une façon systématique, lorsque qu'un hébergé, un couple ou une famille quitte la maison d'accueil pour intégrer un logement, nous préparons de façon assez complète la sortie de la maison d'accueil et l'entrée dans le logement :

- Au niveau matériel : aide dans la recherche et l'achat à petits prix de meubles, stock de meubles à Source pour aider au relogement, constitution d'un kit vaisselle, d'un kit entretien et d'un colis alimentaire pour démarrer, aide au déménagement, à l'installation et au montage de meubles.
- Au niveau administratif : suivi de la demande du 1^{er} mois de loyer et de la garantie locative auprès des CPAS compétents, suivi de la demande de prime d'installation si encore disponible, suivi du transfert de dossier lorsque la personne émarge au CPAS, aide dans l'ouverture des compteurs et dans le processus de domiciliation, etc.

Nous développons également deux projets plus spécifiques de logements de transit en collaboration avec l'AIS Logement Pour Tous.

Lorsque la période de transit est terminée (18 mois), le locataire a la possibilité de conclure un bail classique tout en restant dans le logement, afin de préserver la stabilité de la personne. En échange, nous avons la possibilité, via la convention qui nous lie avec Logement Pour Tous, d'avoir accès à 4 logements/an, toujours de transit et selon les mêmes modalités.

Nous développons également un autre projet de transit « classique », toujours en collaboration avec Logement Pour Tous. Ce projet permet à des personnes ayant suffisamment d'autonomie mais ne trouvant pas de logement rapidement de quitter la maison d'accueil pour un logement autonome durant 18 mois renouvelables 1x avec pour objectif de trouver un logement pérenne une fois ce délai terminé. Ils sont soutenus dans cette recherche par le service d'habitat accompagné « S.Ac.A.Do », de l'Ilot. Ce projet nous permet de mettre à disposition de nos hébergés 3 à 4 logements de ce type par an.

La construction de ces projets de post-hébergement ne peut se faire que conjointement avec la création et la mobilisation autour de la personne d'un réseau apte à la soutenir dans sa voie vers l'autonomie. C'est pourquoi nous créons et cherchons des partenariats qui vont à la fois être utiles à la personne durant son séjour dans la maison d'accueil mais qui, bien plus, pourront l'accompagner lorsqu'elle nous aura quittés.

Depuis le 01 juillet 2016, ces missions de suivi post-hébergement sont officiellement reconnues comme faisant partie intégrante de nos missions de base et donc (partiellement) financées par la COCOF. Concrètement, nous avons pu valoriser pour ce type de missions 0,5 ETP de l'équipe déjà en place mais jusqu'alors financé sur fonds propres.

Nous avons donc reprécisé notre travail de post-hébergement selon les aspects suivants :

1. Le travail d'accompagnement au départ en logement tel que la préparation du déménagement, les colis, les démarches pour le 1er mois de loyer et la garantie locative, l'éventuel accompagnement à l'état des lieux et la signature du bail – ce que nous faisons déjà avant.
2. Le travail d'accompagnement à domicile après le départ de la maison d'accueil, en lien (ou pas) avec un autre service d'accompagnement. Nous rencontrons, de façons plus ou moins régulière et intensive en fonction de la situation les personnes à domicile afin d'accompagner la personne dans la réalisation de son projet.
3. Le travail de maintien du lien dans un parcours de soin/ de vie, tant avec la personne qu'avec les différentes institutions gravitant autour d'elle : on fait référence aux personnes hospitalisées ou dans une trajectoire de soins comme une cure ou une post-cure.

Différents critères sont pris en compte pour proposer ce suivi à nos hébergés :

- Évaluation du degré d'autonomie de la personne, en équipe et/ou en co-répondance ;
- Capacité de la personne à gérer la solitude future ;
- Besoins en termes d'aide administrative dans la transition vers le logement ;
- Qualité du lien qui a été construit durant l'hébergement ;
- Maintien de la continuité du lien dans le parcours/le trajet de soin de la personne ;
- Possibilité d'une transition vers un service d'accompagnement externe, qui sera présent à plus long terme.

En 2021

En 2021, nous avons :

- Ouvert 11 nouveaux suivis post-hébergement.

Ces 4 suivis se répartissent comme suit :

- 9 hommes
- 2 femmes accompagnées d'enfants

Accompagnements réalisés :

- Soutien à l'autonomie de la personne au sens large (gestion budgétaire, soutien administratif, santé, santé mentale, etc.) ;

- Aide à l'entrée en logement (relais vers les CPAS, aide au déménagement et à l'installation, fourniture de meubles et de kit d'installation, aide dans l'ouverture des compteurs, accompagnement à la signature du bail, etc.) ;
- Aides alimentaires ;
- Soutien plus spécifique lié à des situations particulières ; handicap, violences conjugales, assuétudes, etc.

Démarches réalisées avec la personne

Démarches réalisées avec la personne	Fréquences
Administratif	9
Finance, revenus	6
Endettement	3
Gestion budgétaire	5
Justice, soutien juridique, droit de séjour	4
Déménagement	7
Logement	8
Emploi/formation/scolarité	4
Santé physique	0
Santé mentale	3
Handicap	0
Assuétudes	2
Aide alimentaire	4
Lutte contre la solitude	1
Soutien à la parentalité	1
Ruptures familiales	3
Violences conjugales	0

Types de suivi :

- Accompagnements physiques dans des démarches ;
- Disponibilité téléphonique ;
- Entretiens ;
- Visites à domicile ;
- Organisation de concertations avec le réseau ;

Nombre de dossiers impliquant au moins	Un accompagnement physique vers un autre service	3
	Une visite à domicile	3
	Une rencontre en permanence sociale	7
	Un contact téléphonique	9

Importance du travail en partenariat avec d'autres services, un axe fort de notre projet de post-hébergement :

En partenariat avec un ou plusieurs services	Logement	8
	Enfance	1
	Santé Mentale	3
	Assuétudes	2
	Finance/endettement	1
	Justice	2
	Bien être	3
	CPAS	4

	Aide sociale généraliste	4
--	--------------------------	---

Partenaires sollicités :

- Le SAS ;
- La MASS ;
- Logement Pour Tous ;
- Cellule Capteur logements de l'Ilot ;
- Service d'accompagnement Sac à dos de l'Ilot ;
- Un service de l'Aide à la Jeunes

Clôture de dossiers en 2021 :

Lorsque la durée convenue est atteinte	7
D'un commun accord - avec relais	1
Sur décision du service	1

L'ensemble des suivi était toujours en logement lors de la clôture de la convention.

Une stabilisation de la situation	56%
Une amélioration de la situation	33%
Pas d'effet	11%

En conclusion, nous souhaiterions relever que les constats de ces dernières années restent toujours malheureusement d'actualité :

- Le mi-temps « supplémentaire » n'est évidemment pas suffisant pour remplir cette mission, qui est d'ailleurs répartie sur l'ensemble de l'équipe.
- Les visites à domicile restent lourdes à organiser.
- En termes de stress et de charge de travail supplémentaire, cela reste gérable quand le groupe et l'équipe sont stables. Quand le groupe « tourne » beaucoup et qu'en plus, il y a plus de

mouvements dans le personnel (maladies, départs, etc.), comme cela a bien été le cas en 2021, faire un travail de post-hébergement de qualité devient réellement compliqué.

Malgré ces difficultés, mais qui sont valables pour l'ensemble du travail réalisé au sein de l'Asbl, l'équipe considère que l'accompagnement post-hébergement est une dimension logique et essentielle de notre travail d'accompagnement, totalement en cohérence et dans la continuité de ce qui a été initié durant l'hébergement.

Mission spécifique : le logement accompagné

Depuis 2018, notre décret-cadre COCOF prévoit de pouvoir se faire agréer pour une mission spécifique complémentaire. Nous avons fait le choix du « logement accompagné », et ce pour diverses raisons.

La reconnaissance par la COCOF du travail de post-hébergement déjà réalisé nous avait permis de professionnaliser et d'intensifier notre pratique, mais avec « l'obligation » de faire relais vers d'autres services pour du travail d'accompagnement sur du plus long terme.

Or, pour certains suivis, pouvoir proposer un cadre plus long et plus souple d'accompagnement serait bénéfique. Cela aurait donc du sens que la maison d'accueil puisse continuer à assurer dans certains cas l'accompagnement à domicile, que ce soit en étant le service principal, ou en assurant l'animation du réseau autour de la personne, ou en s'entourant de services complémentaires plus spécialisés et en ne prenant qu'une partie du suivi.

Nous constatons en parallèle une forte demande de suivi à domicile de la part de nos hébergés depuis que nous avons « officialisé » notre mission de post-hébergement. Il ne nous est malheureusement pas possible de répondre à toutes les demandes vu le peu de temps de travail qui y a été alloué (0,5 ETP). Par ailleurs, les services d'accompagnement à domicile « généraux » sont souvent saturés et fonctionnent avec un système de liste d'attente. Il arrive donc qu'un logement soit disponible, que l'hébergé soit « prêt » à s'y installer mais qu'il n'y ait pas de place dans le service d'accompagnement choisi, ce qui retarde ou fait rater l'entrée en logement.

Pouvoir faire glisser certains de nos suivis post-hébergement en accompagnement sur du plus long terme nous permet donc de dégager du temps de travail « post-hébergement » pour assurer par exemple un début du suivi, et faire par la suite relais vers d'autres services.

Plus globalement, pouvoir proposer un accompagnement à domicile plus souple, sans durée limite, actif à moyen et à long terme, avec des périodes d'intensité variable, nous semblait un complément intéressant et pertinent à notre travail actuel d'accompagnement.

Nous souhaitons ceci dit continuer à mettre l'accent sur le travail en réseau, car nous ne souhaitons pas nous substituer aux ressources existantes, notamment au niveau de la prise en charge de problématiques spécifiques comme les addictions, les troubles de santé mentale, le handicap, etc. A cet égard, nous avons déjà constitué et fédéré un bon réseau de partenaires que nous pourrions continuer à mobiliser pour

ces nouveaux suivis. Le suivi de ce travail de réseau demande également du temps (temps de prospection, rencontres et évaluation). Il nous semblait par ailleurs essentiel de ne pas être « tout » par la personne mais au contraire de veiller à ce qu'il y ait différents intervenants/services autour d'elle.

Suite à ces réflexions, les axes suivants de travail avec les bénéficiaires ont été définis :

- Guidance budgétaire ;
- Accompagnement à la vie quotidienne dans le but de maintenir/développer/soutenir l'autonomie de la personne ;
- Soutien administratif dans le maintien des droits/l'amélioration des ressources matérielles de la personne.

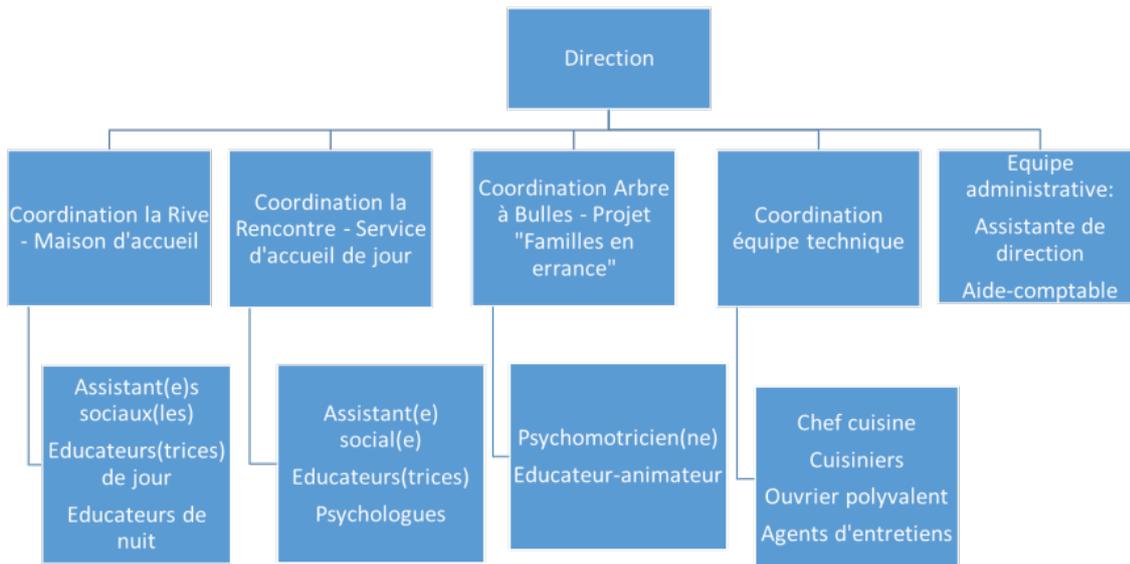
Comme pour le post-hébergement, si le subside lié à cette mission spécifique nous permet d'augmenter de 0,5 ETP le temps de travail d'une travailleuse déjà en poste, cette travailleuse n'est ceci dit pas seule en charge de la mission d'accompagnement en logement. En fonction du type de situation, garder les mêmes référents que ceux durant l'hébergement peut être pertinent. De même, dans certaines situations particulièrement lourdes, être deux travailleurs est également indispensable. Dans ces cas-là, le mi-temps complémentaire représente plus alors une charge de travail répartie sur l'ensemble de l'équipe, mais qui permet de continuer à assurer nos missions d'accueil et d'accompagnement de base tout en assurant également cette mission complémentaire.

Le travail de suivi « de logement accompagné » avait seulement démarré en 2019. Il n'y a pas eu de diminution en 2021 mais bien des difficultés pour les visites en logement ainsi que l'accompagnement physique.

Nous avons eu au total 4 suivi en logement accompagné.

Femme seule	1
Homme seule	3

9. Organigramme :



L'ASBL Source met en œuvre son objectif social à travers trois services :

1. La maison d'accueil « La Rive »
2. Centre de jour « La Rencontre »
3. Accueil des enfants et les familles « L'arbre à bulles »

Les travailleurs sont répartis en quatre équipes :

- Celle de la maison d'accueil,
- Du centre de jour
- L'accueil des enfants et des familles
- Services techniques

Ces quatre équipes sont chacune coordonnée par une coordinatrice. Deux équivalent temps plein assument la gestion administrative en lien direct avec la direction qui garantit la cohérence de l'ensemble de l'association.

Composition de l'assemblée générale :

- Bardiaux Benoît
- Meyer Claire
- Taymans Jean-François
- Van der bruggen Guy
- Van Nuffel Eric
- De Longueville Alain
- Barbier Thierry
- De Brabanter Claude
- De Wasseige Michel
- Denoiseux Jean-William
- Desmarets Anne
- Duque Pierre
- Gevers Valentine
- Hacourt Gilles
- Horenbeek Bernard
- Mees-vandenhove Myriam

Composition du conseil d'administration :

- Bardiaux Benoît (trésorier)
- Meyer Claire
- Taymans Jean-François
- Van der Bruggen Guy
- Van Nuffel Eric (Président)
- De Longueville Alain

10. Soutiens financiers et logistiques

Nous remercions pour leur soutien les organisations suivantes :

- La commission communautaire française
- La commission communautaire commune
- La région de Bruxelles-Capitale direction, logement
- Fédération Wallonie–Bruxelles, service éducation permanente
- Actiris
- Le fond Mirabelle
- Le fond BEC
- La banque alimentaire Bruxelles–Brabant asbl
- La BNP Paribas Fortis Foundation
- La fondation Roi Baudouin
- Viva for life
- AG solidarity
- Hu-Bu

Sans oublier le précieux apport de tous nos donateurs privés et de nos bénévoles.